

## MON PÈRE EST ALCOOLIQUE

---

Par Profil supprimé Postée le 02/12/2014 16:16

Bonjour,

J'ai un peu parcouru les différents sujets de forum, je me reconnais un peu dans certains...

J'ai 28 ans et comme le titre l'indique mon père est alcoolique. Ancien mineur à la retraite il a toujours baigné (son enfance, son métier, sa vie) dans l'alcool. Aussi loin que me portent mes souvenirs, mon père a toujours bu.. je me souviens de chutes, de soirées, anniversaires, fêtes gachées, d'accidents de voiture ou d'accidents tout juste évités, de disputes à l'abri (pas tout à fait apparemment) de nos oreilles (ma sœur et moi), de pleurs de ma mère...

Nous avons vécu, ma sœur et moi dans le devoir de respect de notre père, nous avons vécu dans le tabou permanent, l'alcool, une question qui ne regardaient pas les enfants...

Ma mère, je pense a tenter pendant longtemps de cacher cette addiction, aux yeux de ses filles, au yeux de tous.

L'alcool est chez nous comme une histoire de famille. Mes deux grands-pères étaient alcooliques, tous deux morts d'infarctus, on peut se demander si l'alcool n'a pas joué un rôle là-dedans.. le frère de mon père aussi est alcoolique et se bat contre un cancer même ma grand-mère maternelle à eu une phase d'alcoolisme sévère.

De part sa discrétion et sa maladie (alcoolisme) je n'ai pas pu avoir une relation père-fille "normale", mon père n'est pas un bavard..., ce tabou a aussi empêché toute conversation entre lui et moi, je n'ai pas le courage de lui parler en face de l'impact de sa maladie dans ma vie.

L'alcool est une grande souffrance marquée au fer rouge sur ma sœur et moi... Il y a un an, j'ai réussi à écrire dans une lettre que je lui ai remise, ma douleur à le voir ce détruire ainsi, la culpabilité que je ressentais à ne rien pouvoir faire, je lui demandais de réfléchir sur son alcoolisme, car enfin j'arrivais à poser un mot sur son problème et surtout à le lui dire.

Aujourd'hui, mes parents sont séparés, ma mère ne supportait plus tout ça. L'alcool isole, renferme, non seulement celui qui en souffre mais aussi son entourage. Je pensais égoïstement à ce moment-là, me débarrasser de tout ça. Mon père est après tout un grand garçon, libre à lui de mourir à petit feu si c'est ce qu'il souhaite, non ??

Et puis mon père a retrouvé une compagne très gentille. Je m'imaginai que ce divorce douloureux, cette nouvelle vie, l'aurait aidé à ce remettre en question. Cela fait 4 ans, rien a changé. Mon père à 56 ans, il voit une grande partie de ses amis alcooliques comme lui, mourir de cancer, souffrir de diabète, de problèmes cardiaques, de problèmes familiaux...

Malgré les évidences, il est dans le déni complet. Il pense être capable de s'arrêter sans aide, et il a "tenter" plusieurs fois, quelques jours par-ci par-là, surtout pour que sa compagne arrête de lui parler de cela, ou juste avant une prise de sang, pour que ces résultats ne soient pas trop mauvais.

Il y a un an, il a fait une mauvaise chute ou il était incapable de se relever. Ma sœur a été prévenue, et pour tenter de le faire réagir, a appelé les pompiers, il s'est retrouvé aux urgences et a promis à en pleurer qu'il s'arrêterait. Bien sûr il n'a pas pu. On se retrouve dans une impasse.

Je me suis rendu aussi chez son médecin pour lui demander de l'aide, il a un peu exagéré les résultats de son bilan pour lui faire peur, pendant 15 jours il a pris un traitement type baclofène mais a tout arrêté. Autant je ne voulais rien faire et le laisser gérer sa vie et sa santé comme il le souhaitait que maintenant je me dis que je dois faire quelque chose pour le sortir de là. Si personne ne fait rien, c'est comme si on acceptait cette situation insupportable.

Le souci c'est qu'il est entouré d'amis, alcooliques comme lui, que pour travailler sur ce problème efficacement il devrait changer complètement ses habitudes de vie. Grâce au soutien de ma belle mère et ma sœur, nous ne voulons pas baisser les bras. Nous pensons à l'hospitalisation sans consentement ? qu'en pensez-vous ?

---

### Mise en ligne le 03/12/2014

Bonjour,

Nous comprenons votre souffrance passée et présente en lien avec la situation de votre père, nous comprenons votre inquiétude à son égard pour l'avenir, nous comprenons bien évidemment votre souhait de voir votre père aller mieux, sans alcool, mais il ne vous sera pas possible de le faire hospitaliser pour des soins en alcoologie sans son consentement.

Toute prise en charge visant à résoudre une problématique de dépendance implique l'adhésion de la personne concernée, pour la simple raison que cette personne est au cœur de la démarche et que sans sa participation active et volontaire rien ne peut être mis au travail. Pour dire les choses un peu autrement, aucun soin ne peut lui être « appliqué » malgré lui et procurer les résultats que vous pourriez espérer.

Nous entendons votre désir de « le sortir de là », mais pour l'instant, tel que vous décrivez les choses, votre père ne semble pas tout à fait demandeur. Cela ne veut pas dire qu'il ne le sera jamais, il y a eu quelques tentatives déjà, mêmes petites, son déni n'est peut-être pas si total et effectivement il ne faut pas baisser les bras.

Pour vous aider à cela, vous pourriez, ainsi que votre sœur et votre belle mère, prendre contact avec une consultation d'alcoologie recevant les proches pour du soutien, des conseils. Il semble important que vous puissiez « déposer » quelque part votre propre souffrance, vos inquiétudes, votre sentiment d'impuissance, votre colère aussi probablement. Vous occuper de vous, prendre peut-être un peu de recul pour être moins mal vous-même n'a rien d'égoïste et des professionnels pourraient vous aider dans ce sens. Ce genre de démarche conduit assez inévitablement à se repositionner face au proche qui consomme et certaines fois à produire un effet « positif » sur lui. Il est toutefois impossible de deviner ce qui permettra de faire « délic » chez la personne mais ce qui paraît certain c'est que la souffrance de l'entourage est réelle et qu'elle doit aussi être prise en compte.

Vous trouverez en bas de page les coordonnées d'une consultation proche de chez vous qui propose ce travail avec la famille, soit de manière individuelle, en entretiens réguliers, soit de manière collective, avec un groupe de parole dédié à l'entourage. Nous vous encourageons vivement à envisager cette démarche.

Si bien sûr vous éprouvez le besoin de revenir vers nous, n'hésitez pas à reprendre contact. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe), au 01 70 23 13 13 (appel non surfacturé depuis un portable) ou encore par Chat.

Cordialement.

---

**POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :**

---

#### **CSAPA ADDICTIONS FRANCE DU PAYS D'AIX-SALON**

**Avenue des Tamaris  
Centre Hospitalier du Pays d'Aix  
13616 AIX EN PROVENCE**

**Tél : 04 42 33 50 66**

**Secrétariat : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 17h**

**Accueil du public : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 17h, le mercredi de 8h30 à 12h**

**COVID -19 : contact d'aout 2022 : Port du masque obligatoire et désinfection des mains**

Voir la fiche détaillée